

ÉLECTIONS LE MATÉRIEL DE VOTE S'INVITE CETTE SEMAINE DANS LES BOÎTES AUX LETTRES

Rendez-vous le 21 avril!

Les électrices et électeurs de la commune de Neuchâtel sont appelés aux urnes pour choisir leurs autorités exécutives et législatives pour les quatre prochaines années. Ce N+ spécial vous explique tout!



Numéro spécial
élections communales

Dans ce numéro

BON À SAVOIR
Explications et conseils
pour voter en règle

→ PAGES 2 à 5

TOUS LES NOMS
Découvrez les candidat-e-s
aux deux conseils

→ PAGES 6 à 11

TRIBUNE POLITIQUE
Des visions pour Neuchâtel

→ PAGES 12 à 14

Les élections communales sont toujours un rendez-vous majeur du calendrier politique en ville de Neuchâtel: le 21 avril - et le 12 mai pour un probable 2^e tour au Conseil communal -, les électrices et électeurs de la commune vont élire leurs nouvelles autorités pour une période de 4 ans. Sont à repourvoir 41 fauteuils au Conseil général (le législatif, constitué de politicien-ne-s de milice) et 5 sièges au Conseil communal (l'exécutif, politicien-ne-s à plein temps).

Qui sont les candidates et candidats? Quelle est la vision, quel est le programme des différents partis et groupements qui ont déposé des listes? Où et quand aller voter? Quelles sont les règles à suivre en remplissant les bulletins pour éviter un vote invalidé? Quel dispositif est

mis sur pied pour le dépouillement? Cette édition spéciale de N+, à conserver, répond à bon nombre de questions que se posent les citoyennes et les citoyens, au moment où les bulletins électoraux s'invitent dans les boîtes aux lettres.

Si vous avez le droit de vote dans la commune de Neuchâtel, profitez de l'exercer: c'est une occasion unique de faire entendre votre voix, de participer à la vie démocratique et de contribuer à construire l'avenir de votre ville.

Informez-vous, consultez les sites internet des partis, participez aux débats et faites votre choix parmi les quelque 170 candidatures déposées. La vie locale, vous pouvez vous aussi contribuer à la façonner!

EXPLICATIONS ET DIRECTIVES LES RÈGLES POUR QUE VOS VOTES SOIENT VALABLES

Tout savoir pour voter dans les règles de l'art



«Pour l'élection au Conseil communal, il suffit de glisser un seul bulletin dans l'enveloppe correspondante. Il en va de même pour le Conseil général», note Bertrand Cottier. DAVID MARCHON

La population élira dimanche 21 avril 2024 ses autorités communales pour la législature 2024-2028. Pour la première fois, l'élection du Conseil communal se déroulera selon le système majoritaire à deux tours. La date du second tour est fixée au 12 mai.

Le matériel de vote parviendra dans les boîtes aux lettres ces prochains jours. Les habitant-e-s sont invités à choisir les hommes et les femmes qui gouverneront la ville de Neuchâtel pour les quatre années à venir. Chaque électrice et électeur dispose de 5 voix pour élire le Conseil communal et de 41 voix pour le Conseil général. Plusieurs options s'offrent à vous pour accomplir votre mission citoyenne. Voyez plutôt!

VOTER COMPACT

C'est la manière la plus simple de procéder: il vous suffit de choisir une liste pour chacune des élections. Après avoir détaché le feuillet dans le carnet de bulletins, vous le placez dans l'enveloppe correspondante. Pour le Conseil général uniquement, les suffrages non attribués seront additionnés à ceux de la liste choisie. En d'autres termes, le parti choisi remporte tous les suffrages, même si des lignes restent vides.

BIFFER

Toujours muni de la liste imprimée de votre choix, il se peut que vous ne souhaitiez pas attribuer vos suffrages à un, voire plusieurs candidats présents sur une même liste. Dans ce cas, vous pouvez biffer son nom au moyen d'un stylo. Le candidat sera ainsi privé de votre voix.

Votre vote sera nul si...

- Vous oubliez de mettre votre carte de vote munie de votre signature et de votre date de naissance dans l'enveloppe de transmission.
- Vous mettez plusieurs bulletins dans l'enveloppe de vote.
- Vous remplissez ou modifiez votre bulletin autrement qu'à la main.
- Vous n'exprimez pas clairement votre volonté.
- Vous signez votre bulletin.
- Vous insérez des mentions injurieuses ou étrangères au scrutin sur votre bulletin.
- Vous n'inscrivez aucun nom de candidat officiel.
- Vous n'inscrivez que des numéros de candidats. ●



La population est invitée à se présenter au bureau de vote le jour J ou à déposer son enveloppe dans les boîtes aux lettres de l'administration.

PANCHER

En plus de biffer le nom des candidats qui ne vous conviennent pas, vous pouvez les remplacer par ceux de candidats d'autres listes. A noter que le cumul n'est pas pris en compte. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas voter plusieurs fois pour la même personne. Si vous ajoutez des candidat-e-s, vous devez impérativement inscrire à la main leur nom et prénom, et pas seulement leur numéro.

COMPOSER SA LISTE

Vous pouvez encore voter sur le bulletin vierge du carnet de bulletins ou sur papier libre. Muni de votre stylo, vous composez vous-même votre liste avec les candidats de votre choix. Dans ce cas, il est obligatoire d'écrire à la main les noms et prénoms des candidats ainsi que leur numéro. Attention, les bulletins dactylographiés ne sont pas pris en compte. Pour l'élection du Conseil général uniquement, vous pouvez par ailleurs octroyer les suffrages non attribués à votre liste préférée en l'inscrivant en bas du bulletin.

DEUX ÉLECTIONS, DEUX SYSTÈMES

Contrairement aux élections communales de 2020, l'élection pour le Conseil communal 2024 se déroule au système majoritaire. «Cela signifie que les candidat-e-s qui obtiennent le plus de voix sont élus indépendamment de leurs partis. Le système majoritaire favorise davantage les personnalités que les partis», relève Bertrand

Des bureaux électoraux dans chaque village

Plusieurs options se présentent pour voter. Par correspondance, il suffit de glisser son enveloppe de transmission dans n'importe quelle boîte aux lettres en Suisse, sans l'affranchir. Il est important de prévoir le temps nécessaire à son acheminement. Les habitant-e-s ont aussi la possibilité de déposer leur enveloppe dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet, auprès de l'administration communale. «A Neuchâtel, il y en a une au nord de l'Hôtel communal, au faubourg de l'Hôpital 2, puis une au sud, ainsi qu'une troisième au bureau de vote de l'Hôtel de Ville. Dans les anciennes localités, chaque guichet d'accueil dispose également d'une boîte aux lettres», explique Bertrand Cottier. Et de relever: « Un habitant de Peseux qui travaillerait à Valangin peut déposer son enveloppe dans la boîte aux lettres de son choix. Le jour des élections communales, soit le 21 avril, il est encore possible de se rendre en personne dans l'un des quatre bureaux de vote, à Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux ou Valangin, entre 10 h à 12 h. Traduite en dix langues, la convocation des électrices et électeurs se trouve en page 17. ●

Cottier, délégué aux droits politiques de la Ville de Neuchâtel. A l'issue du premier tour, un classement est établi, selon le nombre de voix. Les partis ont ensuite jusqu'au mardi suivant l'élection à midi pour déposer les listes, et remettre ou retirer des candidats. Il est nécessaire de réunir 5% des voix pour accéder au second tour. «L'introduction du système majoritaire pour l'élection du Conseil communal vise également à éviter une élection tacite, en cas de démission de l'un des membres élus, en cours de législature. Si une telle situation se présente, une nouvelle élection est alors organisée et les partis sont alors libres de proposer ou non des candidats». L'élection au Conseil général se déroule selon le système proportionnel. Cela signifie que les

sièges sont d'abord répartis entre les partis. Ils sont ensuite attribués aux candidats qui totalisent le meilleur score sur les listes plébiscitées. Rappelons encore que le quorum, c'est-à-dire le nombre de voix minimum pour accéder à la répartition des sièges, est fixé à 3% des suffrages. Contrairement à une élection majoritaire, les candidat-e-s n'ont pas besoin de plus de 50% des voix pour être élu-e-s. Le système proportionnel permet donc à de plus petits partis d'obtenir un siège, ce qui serait plus difficile lors d'un scrutin majoritaire. A noter que dans le cadre de la fusion, les anciennes localités sont toutes assurées d'avoir au moins un représentant au sein du Conseil général. ● AK

SMARTVOTE AFFINER SES CHOIX EN COMPARANT SES IDÉES À CELLES DES CANDIDAT-E-S

Un outil malin pour s'informer



Pour aider les citoyen-ne-s à donner leurs voix en toute connaissance de cause, la Ville de Neuchâtel propose à nouveau l'outil Smartvote.

Parmi tous les candidat-e-s qui se présentent à l'élection au Conseil communal et au Conseil général, qui sont celles et ceux qui défendent les idées les plus proches des vôtres? Pour le savoir, il peut être utile de se rendre sur la plateforme Smartvote. Un questionnaire en ligne permet de mesurer ses affinités politiques avec les candidat-e-s, en toute simplicité.

De nombreux candidat-e-s, des enjeux variés et souvent complexes: à l'heure de désigner celles et ceux appelé-e-s à siéger au sein des autorités politiques, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral, c'est parfois le doute. A qui donner ses voix pour voter au plus près de ses convictions et s'assurer que ses idées soient défendues au mieux durant la législature?

Pour aider les citoyens à s'y retrouver et attribuer leurs suffrages en toute connaissance de cause lors des élections communales du 21 avril, la Ville de Neuchâtel a reconduit la collaboration nouée il y a quatre ans avec Smartvote, une plateforme en ligne neutre et indépendante qui permet de comparer ses idées avec celles des candidat-e-s. Développé il y a vingt ans par une association à but non lucratif, cet outil qui vise à soutenir le choix des électeurs et électrices en leur fournissant un accès facilité à l'information, s'est rapidement imposé sur la scène nationale par sa pertinence et son fonctionnement simple et transparent.

COMMENT ÇA MARCHE?

Nul besoin d'être un as en informatique pour utiliser Smartvote. Une fois connecté sur la plateforme, via le site internet de la Ville www.neuchatelville.ch/smartvote ou directement sur www.smartvote.ch, il vous sera proposé de répondre à un large éventail de questions, soumises également au préalable à l'ensemble des candidat-e-s à l'élection au Conseil communal et au Conseil général.

«Après avoir répondu aux mêmes questions que les candidat-e-s, le site Smartvote établit votre liste idéale.»

La Commune de Neuchâtel devrait-elle soutenir davantage le sport, la culture, la construction de logements d'utilité publique, l'achat d'un abonnement de transports publics pour les personnes financièrement défavorisées? Doit-elle accroître ses efforts d'économie? Soutenez-vous le projet d'école à la journée continue qui sera testé à la rentrée dans deux collèges de la ville? Trouvez-vous justifié que l'espace dédié aux voitures soit réduit au profit de la mobilité douce et des espaces verts? Seriez-vous favorable à l'agrandissement du Jardin anglais sur la place Marie-Alexis-Piaget, avec la construction d'un parking souterrain? Elaborées par l'équipe de Smartvote en coordination avec la Ville et les différentes formations politiques, les cinquante questions posées traitent

de sujets d'actualité tant locale, cantonale que nationale, mais aussi de l'ouverture au monde et de thèmes de société, comme la légalisation du cannabis, le renforcement de la vidéosurveillance ou la diminution des services administratifs au guichet au profit d'offres numériques.

TOILE D'ARAIGNÉE POLITIQUE

Une fois le questionnaire rempli, vos réponses «se comparent» automatiquement à celles des candidat-e-s qui se sont prêtés à l'exercice: au bout de quelques secondes apparaît à l'écran un classement des listes et candidat-e-s qui présentent le plus d'affinités politiques avec les vôtres. Les résultats se présentent également sous la forme d'un *smartspider*, un graphique en toile d'araignée qui vous montre votre positionnement par rapport aux thèmes abordés et se superpose à celui de n'importe quel candidat-e. Une *smartmap* permet par ailleurs de se situer sur l'échiquier politique selon les axes libéral-conservateur et gauche-droite. Enfin, vous pourrez découvrir une courte biographie des candidat-e-s, les priorités politiques qu'elles et ils auront à cœur de défendre au cours de la prochaine législature en cas d'élection ainsi que leurs réponses au questionnaire, assorties parfois de commentaires.

Libre à vous, ensuite, de suivre ou non la liste idéale établie par Smartvote, mais la plateforme est assurément une source d'information précieuse. Les 17 candidat-e-s en lice à l'élection au Conseil communal ont rempli leur profil Smartvote. Pour le Conseil général, la proportion est de plus de 65%. ● AB

→ www.neuchatelville.ch/smartvote

EN PHOTO DIX-SEPT PRÉTENDANT-E-S, SUR 7 LISTES, BRIGUENT UN SIÈGE À L'EXÉCUTIF

Tous les noms des candidat-e-s

Le Conseil communal est l'exécutif de la Commune. Il se compose de cinq membres, occupés à 100%, chacun-e étant responsable d'un dicastère de l'administration, avec une présidence annuelle tournante. Le 21 avril, 17 candidates et candidats, sur sept listes, brigueront un siège. C'est un peu moins de candidat-e-s qu'il y a quatre ans - pour les premières élections de la commune fusionnée -, mais il y a davantage de partis et groupements en course. Nouveauté cette année: l'élection du Conseil communal se déroulera selon le système majoritaire à deux tours (lire en pages 2-3). Les électrices et électeurs seront donc vraisemblablement appelés aux urnes pour un deuxième tour, qui aura lieu le 12 mai.

Liste N° 01 solidarités **solidarités**



Bachmann Zoé
Enseignante
Neuchâtel



Paratte Dimitri
Avocat
Neuchâtel

Liste N° 02 Parti Libéral-Radical



Blétry-de Montmollin Violaine
Conseillère communale
Neuchâtel



Boillat Didier
Conseiller communal
Cormondrèche



Mühlethaler Marine
Economiste-juriste
d'entreprise
Neuchâtel



Rémy Marc
Procureur,
Président du groupe PLR
Neuchâtel



Tschoumy Raphaële
Responsable
communication
Neuchâtel

Liste N° 03 Oser l'inédit **Oser l'inédit !**



Crelier Gilles
Gérant d'établissement
public
Neuchâtel

Liste N° 04 Parti Ouvrier et Populaire et Jeunes POP



Agresta Mathieu
Assistant en soins
et santé communautaire
Neuchâtel



au Conseil communal

Liste N° 05

Alliance de gauche verte et socialiste



Baur Nicole
Conseillère communale
Neuchâtel



Courcier Delafontaine Julie
Directrice Bibliobus,
Cons. générale, députée
Neuchâtel



Gretilat Jonathan
Avocat, pdt Asloca,
Conseiller général,
député, Neuchâtel



Lott Fischer Johanna
Ingénieure EPFZ,
Conseillère générale
Neuchâtel

Liste N° 06

PVL Parti vert'libéral



Moruzzi Mauro
Conseiller communal
Neuchâtel



Rak Olga
Economiste
Neuchâtel



Tissot-Daguette Mireille
Enseignante de
mathématiques / députée,
Peseux

Liste N° 07

UDC - Union Démocratique du Centre Neuchâtel



Bugnon Marc-André
Employé des douanes
Neuchâtel



TOUS LES NOMS 158 PRÉTENDANT-E-S, SUR 8 LISTES, BRIGUENT UN SIÈGE AU LÉGISLATIF

...et au Conseil général

Le Conseil général est le pouvoir législatif de la Commune. Réuni une fois par mois, il se compose de 41 membres, qui mettent leur énergie et une partie de leur temps au service de la population. Le 21 avril, 158 candidates et candidats, sur huit listes, brigueront un siège. C'est un peu moins de candidat-e-s qu'il y a quatre ans, lorsque les premières élections de la commune fusionnée se sont déroulées, en octobre 2020. L'élection du Conseil général se déroule comme jusqu'ici selon le système proportionnel. Pour savoir comment voter en règle, rendez-vous en pages 2, 3 et 5.

Liste N° 51 solidarités **solidarités**



Meury Mila
Protect. de l'enfant,
CG
Neuchâtel



Chédel François
Admin. culturel,
CG
Neuchâtel



Ochsner Solenn
Syndicaliste,
CG supp.
Neuchâtel



Bachmann Zoé
Enseignante
Neuchâtel



Paratte Dimitri
Avocat
Neuchâtel



Baldacchino Florence
Assistante sociale
Neuchâtel



Spallaccini Maurizio
Gérant de restaurant
Neuchâtel



Di Donato Flora
Professeure universitaire
Neuchâtel



Hammami Saoussen
Stratégiste en marketing
Neuchâtel



Pensa Ruben
Régisseur de bâtiment
Neuchâtel



Huguenin-Dumittan Julia
Chargée de projet
Neuchâtel



Frochaux Sébastien
Chef de chœur,
éditeur
Neuchâtel

Liste N° 52 Parti Libéral-Radical



Alsinet Ingrid
Responsable RH
Neuchâtel



Aubert Jules
Juriste
Neuchâtel



Balsiger Patricia
Secrétaire,
formatrice
Corcelles



Bösch Lino
Étudiant
Corcelles



Borel Jean-Claude
Traducteur,
Consultant
Comondrèche



Burdet Marc-André
Secrétaire municipal
Neuchâtel



Chalon Estelle
Étudiante
Peseux



Cognard Frédéric
Employé de banque
Corcelles



Cordas Tiago
Chef de service adjoint
Neuchâtel



Correvon Jari
Cadre au SECO
Corcelles



D'Souza Edward
Hôtelier
Peseux



Gonseth Camille
Ingénieur EPFL
Neuchâtel



Griessen Sébastien
Consultant,
Directeur
Corcelles



Grosjean Charlotte
Economiste
Neuchâtel



Hodel David
Conseiller juridique
Neuchâtel



Hostettler Camille
Juriste
Corcelles



Mühlethaler Marine
Economiste-juriste
Neuchâtel



Oberli Jacques
Directeur produits
Corcelles



Rapin Alain
Marketing Manager
Corcelles



Rémy Marc
Procureur,
Prés. groupe
Neuchâtel



Sauvain Marc-Olivier
Chirurgien
Neuchâtel



Schaller Georges Alain
Greffier-rédacteur
Neuchâtel



Schwarb Christophe
Avocat au barreau
Neuchâtel



Tschoumy Raphaële
Responsable communication
Neuchâtel



Vieira Mario
Responsable service tech.
Valangin



Wenger Guillaume-Emile
Responsable distribution
Corcelles



Wenker Doniphan
Étudiant
Neuchâtel



Zumsteg Benoît
Economiste
Neuchâtel

Liste N° 53

Parti Ouvrier et Populaire et Jeunes POP



Perret Thomas
Viticulteur,
Co-chef, CG
Cormondrèche



Agresta Mathieu
ASSC
Neuchâtel



Joliat Isis
Chargée de
statistique
Neuchâtel



Torriani Brice
Guide et
artiste
Neuchâtel



Leisi Jeannot
Traducteur
Neuchâtel



Forel Olivier
Musicien et ex-CG
Neuchâtel

Liste N° 54

UDC - Union Démocratique du Centre Neuchâtel



Bongiovanni Nolan
Étudiant (Uni-NE)
Corcelles



Bugnon Marc-André
Employé des
douanes
Neuchâtel



Delay Flavio
Apprenti
Valangin



Esposito Fabio
Artiste
Neuchâtel



Krattiger Yoann
Assistant
audiovisuel
Corcelles



Morais Alexandre
Réceptionniste
Neuchâtel



Schneller Ilinca
Apprentie
Neuchâtel



Tenky Bastien
Chef de rang
Peseux

Liste N° 55

Parti socialiste de la commune de Neuchâtel



Biloni Kim
Ingénieure
informatique
Neuchâtel



Bourquard Anne
Secr. générale CCT-ES
Peseux



Courcier Delafontaine Julie
Bibliothécaire /
Députée
Neuchâtel



Da Costa Tavares Cindy
Infirmière
Cormondrèche



Egger Marie-Line
Juriste
Neuchâtel



Faralli Zully
Biologiste
statisticienne
Neuchâtel



Honegger Heller Manuela
Experte en travail
social
Neuchâtel



Huguenin Ariane
Coll. scientifique
Neuchâtel



Mellana Tschoumy Isabelle
Spécialiste RH
DDC
Neuchâtel



Schneider Pauline
Secrétaire GSsA
Neuchâtel



Tschudi Marie-Jeanne
Biologiste
Neuchâtel



Alcala Yann
Rédacteur
parlementaire
Neuchâtel



Baechler Bryan
Economiste
d'entreprise
Neuchâtel



Cand Steve
Sous-directeur
Corcelles



Chhay Saros
Informaticien
de gestion
Corcelles



Cortat Alain
Editeur
Neuchâtel



Dallais Philippe
Ethnologue,
Dir. KVO
Corcelles



Di Giusto Raphaël
Entrepreneur/
Indépendant
Neuchâtel



Gatti Selim
Doctorant en
maths EPFZ
Neuchâtel



Gretillat Jonathan
Avocat,
Président Asloca
Neuchâtel



Hofer Marius
Etudiant,
Coprésident FEN
Neuchâtel



Jeanneret Gabriel
Géographe urbaniste
FSU
Neuchâtel



Loup Philippe
Historien,
Président PSCN
Neuchâtel



Mbayiha Emmanuel
Economiste / Pat
Ass.cit
Neuchâtel



Meylan Maxime
Ingénieur
Neuchâtel



Muhlemann Loïc
Ingénieur
& Cons. gén.
Neuchâtel



Neuenschwander Patrice
Journaliste & Cons. gén.
Peseux



Valladares Alex
Secrétaire
communal
Peseux

TOUS LES NOMS (SUITE) 158 PRÉTENDANT-E-S, SUR 8 LISTES, BRIGUENT UN SIÈGE AU LÉGISLATIF

Liste N° 56
Les Vert-e-s


Brunner Romain
Ingénieur
énergéticien
Corcelles



Chapuis Aline
Enseignante
Peseux



Galland Nicole
Biologiste,
retraîtée
Corcelles



Herrera Jasmine
Urbaniste
Neuchâtel



Lott Fischer Johanna
Ingénieure EPFZ
Neuchâtel



Nys Béatrice
Référente
sociale
Neuchâtel



Oggier Dudan Jacqueline
Ingénieure
nature ETS
Neuchâtel



Principi Flavio
Ingénieur
mobilité
Neuchâtel



de Pury Nicolas
Viticulteur-
oenologue
Neuchâtel



Richard Jean-Luc
Epidémiologiste
Neuchâtel



Studer Stéphane
Hydrogéologue,
géographe
Peseux



Aegerter Jonas
Géographe
Neuchâtel



Borer Pierre
Retraité
Cormondrèche



Burkard Claire
Enseignante
formatrice
Neuchâtel



Burkard Kroeber Carmita
Entrepreneuse
Neuchâtel



Castillon Laurence
Infirmière
chefe
Valangin



Cattin Vincent
Médecin
dermatologue
Neuchâtel



Chisholm Carol
Informaticienne
Neuchâtel



de Coulon Perret Marion
Juriste
Neuchâtel



Droz-dit-Busset Michael
Entrepreneur
Neuchâtel



Erard Sven
Mécanicien
de locomotive
Neuchâtel



Gosselin Dora
Cheffe projet
coopération
Neuchâtel



Horisberger Blaise
Retraité
Neuchâtel



Jones-Cochand Danica
Economiste
Neuchâtel



Krattinger Maïssa
Etudiante
Neuchâtel



Neuhaus Mélanie
Architecte
Neuchâtel



Nys Valérie
Avocate
Neuchâtel



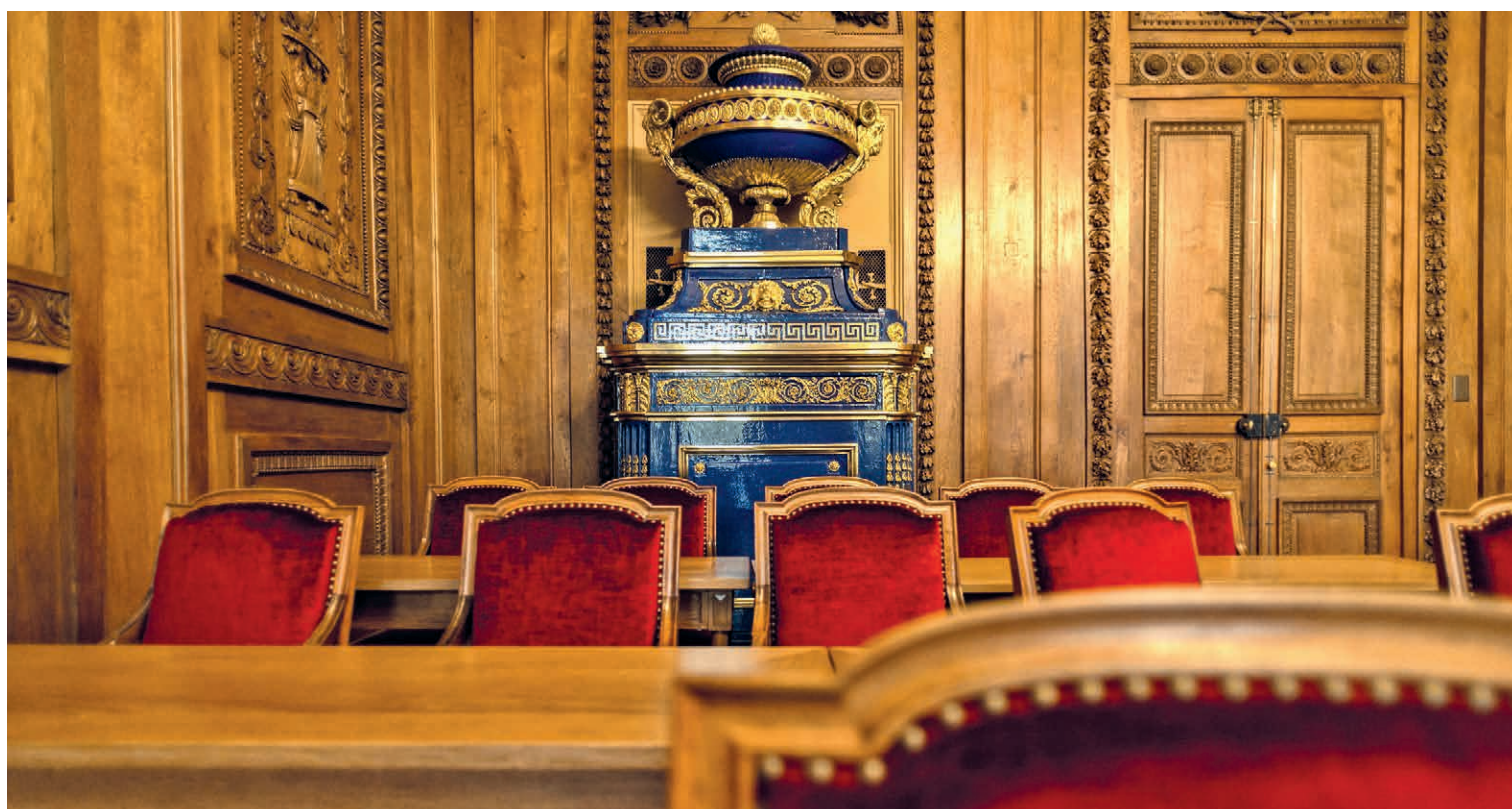
Rossi Zébulyne
Etud. sciences
sociales
Neuchâtel



Schwab Sorane
Etudiante
Peseux












































Taramarcay Josy
Conseiller bio
retraité
Neuchâtel



Liste N° 57
PVL Parti vert'libéral



- | | | | | |
|--|---|---|--|--|
| 
Auchlin Maxime
Ingénieur EPF
Neuchâtel | 
Bernasconi Jean-Luc
Economiste
Neuchâtel | 
Burger Grosclaude Patricia
Enseignante
Neuchâtel | 
Christ Thierry
Dr. ès lettres
Neuchâtel | 
Colin Samuel
Statisticien
Neuchâtel |
| 
Diaz Pumarejo Carmen
Zootechnicienne
Peseux | 
Fuchs Maryne
Dir. marketing & comm.
Neuchâtel | 
Gobet Marius
Economiste
Neuchâtel | 
Gobet Véronique
Pianiste
Neuchâtel | 
Godbille Florian
Avocat
Neuchâtel |
| 
Gros Dominique
Economiste
Peseux | 
Grosjean Clémentine
Horticultrice
Neuchâtel | 
Guye Stéphane
Dir. association sportive
Corcelles | 
Hofer-Carbonnier Sylvie
Avocate, DFAE
Neuchâtel | 
Jeannin Pascal
Avocat
Neuchâtel |
| 
Jeannin Pierre-Yves
Hydrogéologue
Peseux | 
Kistler Aël
Ostéopathe dipl.
CDS
Neuchâtel | 
Lambelet David
Ingénieur EPFL
Neuchâtel | 
Lauenstein Michael
Ingénieur à la retraite
Cormondrèche | 
Luginbühl Nando
Chef comm. et promotion
Neuchâtel |
| 
Mathys Morli
Directrice
Neuchâtel | 
Maurissen Pascale
Economiste
Neuchâtel | 
Maye Cécile
Entrepreneure
Neuchâtel | 
Medina Meier Adriana
Spécialiste en innovation
Neuchâtel | 
Moosmann Yves
Biologiste FAMH
Peseux |
| 
Naydenova Veneziela
Musicologue
Neuchâtel | 
Neukomm Angélique
Responsable communication
Corcelles | 
Niedermann Philipp
Physicien à la retraite
Peseux | 
Pariot Bertrand
Entrepreneur
Neuchâtel | 
Pearson Perret Sarah
Biologiste
Neuchâtel |
| 
Perriard Louise
Etudiante
Master en droit
Neuchâtel | 
Pop Marius
Médecin
Neuchâtel | 
Rak Olga
Economiste
Neuchâtel | 
Robert Johann
Economiste d'entrepr.
Neuchâtel | 
Robert-Charrue Thibaut
Cyber entrepreneur
Cormondrèche |
| 
Rosenfeld Alois
Architecte
Neuchâtel | 
Roth Kathrin
Directrice
Peseux | 
Schläfli Basile
Etudiant
Neuchâtel | 
Schneuwly Dominik
Ingénieur EPFL
Peseux | 
Staicu Nicolae
Infirmier diplômé
Neuchâtel |
| 
Wolfgang Patrick
Chef d'unité
Neuchâtel | | | | |

Liste N° 58
Le Centre



- | | | | | |
|---|---|--|---|--|
| 
Béguin Denis
Indépendant
Peseux | 
Brailard Julien
Informaticien de gestion
Peseux | 
Castillo Miguel
Employé en horlogerie
Peseux | 
Pahud François
Journaliste retraité
Neuchâtel | 
Pakoma Patrick
Cuisinier
Neuchâtel |
|---|---|--|---|--|

TRIBUNE POLITIQUE LA PAROLE AUX PARTIS ET GROUPEMENTS AYANT DÉPOSÉ DES LISTES

Actif depuis 28 ans au sein du Conseil général de Neuchâtel, solidaritéS s'engage au quotidien pour une cité sociale et accueillante. Nous luttons pour une ville sans gaspillage, sans racisme ni sexisme, où il fait bon vivre, avec un accès équitable à l'éducation, à la culture, aux soins et au travail. Pour répondre aux problèmes posés par le réchauffement climatique, par les discriminations racistes, sexistes et sociales, mais aussi par les guerres et l'inflation, nous appelons à un changement total du système actuel qui, basé sur le capitalisme et le patriarcat, détruit les vies et notre environnement.

Face aux inégalités croissantes, nous œuvrons pour que la Ville intervienne sur le marché du logement de sorte que tout le monde puisse se loger, et à un prix abordable; dans ce sens nous demandons l'extension des logements en coopératives pour ne pas enrichir les spéculateurs immobiliers. La Ville doit aussi intervenir pour faciliter le retour en emploi des personnes exclues du marché du travail.

Les enfants des personnes en recherche d'emploi doivent trouver sans attendre une place en crèche et dans les structures d'accueil. «Un enfant-une place en crèche/structure d'accueil» doit cesser d'être un simple slogan.

Nous voulons réinventer une nouvelle manière de vivre ensemble, joyeuse et respectueuse des êtres humains et de l'environnement. Nous y travaillons notamment dans les mouvements sociaux et au travers d'associations et de syndicats pour améliorer les conditions de travail

et de vie, en particulier des personnes en situation de précarité, des femmes et personnes sexisées, racisées ou d'autres personnes discriminées.

Nos élu-e-s défendent au Conseil général les revendications des associations et font entendre la voix des jeunes et d'autres personnes exclues des institutions. Voter la liste anticapitaliste, c'est voter pour une politique solidaire, écologiste, antiraciste et féministe. ●

«Voter la liste anticapitaliste, c'est voter pour une politique solidaire, écologiste, antiraciste et féministe.»



Le programme du PLR se résume en trois points. Le PLR se bat pour que le futur plan d'aménagement local (PAL) réponde aux objectifs de dynamisation de la commune. Le PLR se bat pour que la mobilité se fasse en faveur de l'ensemble de la population en fonction de ses besoins. Le PLR soutient la réforme mise en place depuis quatre ans en matière de finances permettant à notre commune de disposer (enfin!) des moyens nécessaires pour investir dans des projets au bénéfice de l'ensemble de la population.

Pour arriver à ces objectifs, le PLR prend les engagements suivants:

Pour l'attractivité de la commune, le PLR s'engage à: favoriser l'installation de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises; soutenir les commerçants et l'hôtellerie-restauration et animer le centre-ville et les villages. Redonner à la gare de Neuchâtel son attractivité et sa sécurité (accès et aménagements adaptés aux voyageurs, aux commerçants et aux habitants). Développer des installations sportives (salles triples à Peseux et Neuchâtel).

Pour la mobilité dans la commune, le PLR s'engage à: assurer des places de stationnement pour les habitants dans les quartiers et pour les entreprises (par exemple avec un nouveau parking sous la place Alexis-Marie-Piaget) pour compenser la fermeture des Jeunes-Rives et de Panespo et développer des par-

kings d'échange avec de bonnes liaisons en transports publics.

Pour les finances de la commune, le PLR s'engage à: soutenir le programme de réforme de la fiscalité en garantissant des finances saines, diminuer la dette et créer des réserves pour pérenniser une politique sociale inclusive. ●

«Durant la dernière législature, le PLR n'a eu de cesse de promouvoir une politique proactive en faveur des habitants et habitantes.»



Le Parti ouvrier et populaire s'engage activement pour une politique émancipatrice du travail, visant à assurer aux travailleurs et travailleuses une vie digne. Ses objectifs: garantir le droit et les moyens de bénéficier de soins de santé adéquats, de se nourrir correctement et de subvenir aux besoins du ménage, tout en assurant le droit à un logement décent, à une éducation de qualité et à des conditions de travail justes et sécurisées.

Le Parti ouvrier et populaire souhaite développer une vraie politique de transports permettant d'assurer une mobilité accessible et pratique pour tout le monde. Toutes et tous doivent pou-

voir profiter de la ville dans ses différentes dimensions.

Le logement représente une charge énorme pour la classe travailleuse, les retraités ou les étudiants. Une politique offensive de baisse des loyers menée par la collectivité est par conséquent impérative et constitue une ligne de force de notre programme politique.

Le Parti ouvrier et populaire a toujours défendu un droit à une éducation de qualité accessible à chacun et à chacune sans distinction de classe sociale. Il milite pour une accessibilité totale à des activités sportives, artistiques et culturelles qui complètent les besoins éducatifs et de socialisation.

Pour terminer, le Parti ouvrier et populaire conçoit la démocratie comme la participation active et éclairée de toutes les citoyennes et de tous les citoyens à la vie politique. La démocratie ne peut se résumer à une simple institution parlementaire confisquée par des élus renouvelés

rituellement tous les quatre ans. Nous défendons la mise en place de moyens pour que la participation politique du plus grand nombre devienne une réalité effective.

L'ensemble de ces points et bien d'autres sont développés dans la version longue de notre programme disponible en ligne. Il sera également distribué dans un «tout-ménage». Pour une politique ouverte et populaire, votez POP! ●

«Le POP s'engage activement pour une politique émancipatrice du travail, visant à assurer aux travailleurs et travailleuses une vie digne.»

TRIBUNE POLITIQUE LA PAROLE AUX PARTIS ET GROUPEMENTS AYANT DÉPOSÉ DES LISTES



Notre ville rencontre de nombreux problèmes. Le laxisme politique face à la délinquance a conduit nombre de commerces à devoir faire régulièrement face à des vols ou des agressions. Il n'est plus aussi sûr de sortir le soir aujourd'hui qu'autrefois.

La promotion de la mobilité douce exclut toujours davantage les automobilistes, privant les commerces d'une dynamique pourtant nécessaire apportée par les usagers de la route venus de l'extérieur. L'UDC, jusqu'ici absente des débats, souhaite apporter sa pierre à l'édifice et corriger les dysfonctionnements d'une politique de mobilité peu inclusive et d'une politique de sécurité discutable.

Les transports publics et les véhicules individuels sont complémentaires et répondent aux besoins du plus grand nombre. Il faut cesser de les opposer. L'UDC s'engage contre les chicanes croissantes imposées aux automobilistes qui transforment notre ville en véritable parcours d'obstacles et péjorent les activités de nos commerçants. La promotion de la mobilité douce doit se faire partout où cela fait du sens, tout en préservant les intérêts d'autrui en garantissant la fluidité du trafic automobile là où c'est nécessaire, notamment sur les grands axes ou aux abords de la gare.

Entre la délinquance et la proximité d'avec le centre fédéral d'asile de Boudry, notre ville fait face à une situation d'insécurité qui pèse tant sur nombre de citoyennes et de citoyens que de commerçants, notamment au centre-ville. Cela ne peut plus durer! L'UDC s'engage pour le développement de synergies plus conséquentes avec les autorités cantonales afin de lutter efficace-

ment contre l'insécurité et de ramener la sérénité dans nos rues. Les habitants et commerçants doivent pouvoir se sentir en sécurité. La prospérité repose sur une gestion raisonnable des deniers publics. Notre commune doit faire preuve de prudence dans les dépenses tout en réalisant des investissements judicieux et profitables pour toute la population. L'attractivité de notre commune dépend aussi de la rigueur financière; l'UDC s'engage notamment contre toute hausse d'impôts et de taxes. ●

«L'UDC souhaite corriger les dysfonctionnements d'une politique de mobilité peu inclusive et d'une politique de sécurité discutable.»



Pour le Parti socialiste, avec l'ensemble des forces de gauche, l'objectif des élections communales 2024 est clair: reprendre la majorité à l'exécutif. Il est important que la majorité du Conseil communal corresponde à celle du Conseil général, qui demeurera très certainement largement à gauche. En effet, la priorité pour cette majorité progressiste retrouvée à l'exécutif sera d'enfin remettre les habitants au centre de nos préoccupations et des actions à mener.

Ces élections communales offrent une nouveauté à Neuchâtel. En effet, une modification législative a établi l'élection du Conseil communal par

le peuple selon le scrutin majoritaire. Pour garantir au mieux une victoire de nos valeurs, Socialistes et Vert-e-s avons décidé de proposer une liste commune, avec chacun deux candidatures. Nous sommes ensemble pour reprendre cette majorité et unis sur les gros enjeux en termes de cohésion sociale et de développement durable qui attendent notre commune.

Pour mener à bien cette ambition, nous présentons Julie Courcier Delafontaine et Jonathan Gretilat comme candidat-e-s pour le Conseil communal. Tous deux montrent leurs grandes compétences et un investissement important dans leurs mandats communaux et cantonaux. Ils seront accompagnés par une liste au Conseil général forte de 28 candidat-e-s, riche en diversité et en expérience, manifestant une forte volonté pour développer une commune sociale et durable. Nos principaux objectifs sont de maintenir le pouvoir d'achat, donc aussi de lutter contre une

précarité grandissante. C'est en agissant sur les prestations en faveur du plus grand nombre, tel l'accès aux structures d'accueil, qu'une action sociale pour plus d'équité progresse. Une politique du logement intergénérationnelle, répondant aux besoins des familles, des personnes à revenus modestes est une exigence. Il est important d'améliorer le vivre-ensemble par une politique d'aménagement permettant des espaces de loisirs, de sports et d'échanges. ●

«Pour le Parti socialiste, avec l'ensemble des forces de gauche, l'objectif des élections est clair: reprendre la majorité à l'exécutif»



Pour la prochaine législature, les Vert-e-s présentent une liste solide pour le Conseil général, de 30 candidat-e-s, dont près de 60 % de femmes et avec 11 élu-e-s siégeant actuellement. Le but est de poursuivre le travail initié lors de la législature qui s'achève, durant laquelle les Vert-e-s ont déposé plus de 25 propositions concernant notamment l'amélioration des liaisons piétonnes, l'utilisation du bois dans la construction de bâtiments et infrastructures, le renforcement de la préservation des milieux naturels par la définition de nouvelles zones de protection dans le futur Plan d'aménagement local, etc.

Notre programme s'articule en 5 axes: mobilité multimodale, aménagement durable du territoire, économie locale, énergie décarbonée et culture, éducation et santé. Il comporte de nombreuses propositions concrètes, telles que la végétalisation de nos rues, l'introduction d'un «pass culture», l'élargissement de l'offre en structures d'accueil et d'école à journée continue. D'autres suggestions concernent le soutien au commerce local ou le renforcement de la cadence des transports publics, notamment en soirée. Vous pouvez retrouver l'ensemble de notre programme sur notre site internet ou dans notre journal distribué en tout-ménage.

Pour le Conseil communal, c'est une liste commune Vert-e-s - Socialistes qui porte haut les valeurs de la gauche, avec quatre belles candidatures: deux Vertes: Nicole Baur, conseillère communale sortante, cheffe du Dicastère de la

formation, de la famille, de la santé et des sports, et Johanna Lott Fischer, actuelle présidente du Conseil général - et deux socialistes: Julie Courcier Delafontaine et Jonathan Gretilat. L'objectif de cette liste de gauche est de reconquérir la majorité à l'exécutif de la Commune de Neuchâtel pour accélérer le virage nécessaire face aux défis climatiques et renforcer la qualité de vie de la commune. ●

«Pour la prochaine législature, les Vert-e-s présentent une liste solide pour le Conseil général, de 30 candidat-e-s, dont près de 60% de femmes.»

TRIBUNE POLITIQUE LA PAROLE AUX PARTIS ET GROUPEMENTS AYANT DÉPOSÉ DES LISTES

Vert libéraux.
 créateurs d'avenir

Depuis la fusion, Neuchâtel évolue dans une trajectoire positive alignée sur les valeurs politiques de notre parti. Positionnés au centre, nous incitons les extrêmes à des compromis constructifs, favorisant ainsi l'avancement des dossiers. Notre intention est de perpétuer cette dynamique, de maintenir un-e vert'libéral-e au Conseil communal et d'obtenir au minimum 5 élu-e-s au Conseil général. Nos 41 candidats-e-s sont animés d'une grande motivation à soutenir les quatre thèmes clés de notre programme, indispensables à l'amélioration de la qualité de vie dans notre belle commune. Garantir et renforcer les services de proxi-

mité est notre priorité. Nous nous engageons à ce que chaque quartier dispose d'infrastructures essentielles telles que commerces, écoles, transports publics, zone de loisirs et services médicaux. Notre objectif est d'atteindre un accès à tout en moins de 10 minutes, à pied, à vélo ou en transports publics. Notre vision de la mobilité en découle naturellement. Nous envisageons de permettre les déplacements nécessaires en voiture, de réguler le trafic superflu en améliorant considérablement les transports en commun et les infrastructures cyclables.

Troisièmement, la préservation de la qualité environnementale s'avère cruciale pour garantir une qualité de vie optimale. Nous souhaitons la création de parkings souterrains pour libérer la surface et favoriser la création d'espaces verts et conviviaux. Enfin, la transition énergétique, en particulier pour les bâtiments, est le quatrième pilier de notre engagement. Nous soutenons la

mise en place de mesures visant à maîtriser les coûts pour tous les habitants, locataires et propriétaires.

La réalisation de ces politiques nécessitera des investissements réalisables sans recourir à une augmentation d'impôt. Cette politique locale complètera nos actions au niveau cantonal et fédéral où d'autres enjeux tels que la santé et le pouvoir d'achat sont débattus. ●

« Positionnés au centre, nous incitons les extrêmes à des compromis constructifs, favorisant ainsi l'avancement des dossiers. »



Présent au Conseil général de Neuchâtel jusqu'en 2020 (PDC), Le Centre aspire à réintégrer le législatif du chef-lieu cantonal. Il présente ainsi une liste de cinq candidats représentant toutes les générations ainsi que les différentes villes de notre commune.

Que veut apporter Le Centre à la vie démocratique de notre commune? Sa volonté de servir la population dans toute sa diversité. L'humain est au centre de ses préoccupations et de ses projets. Son absence d'idéologie lui permet non seulement de faire des propositions dans un esprit ouvert à la discussion mais aussi d'aborder

sans préjugé les propositions des autres partis. Ce que préconise et recherche Le Centre est une politique: libérale qui permet d'évoluer avec la liberté d'entreprendre et d'assumer sa propre responsabilité; sociale qui permet de grandir en communauté, avec les règles de solidarité et de partage.

A ces deux fondamentaux de la démocratie, est venue s'ajouter une troisième notion: la protection de l'environnement, l'écologie. A cette appellation devenue partisane, nous préférons «éco-sagesse», un terme réunissant action et réflexion. La transition vers un monde différent doit se faire en évitant des cassures entre générations et la diffusion d'une ambiance angoissante parmi la jeunesse.

Pour la législature qui s'annonce, Le Centre se battra pour rendre vie à la place de la Gare. Notre parti souhaite également mettre en place des transports publics à prix abordables et soutenir

l'installation d'ascenseurs ou d'autres moyens aux endroits où la pente est trop forte pour les personnes à mobilité réduite. Le Centre veut mettre en place un appui en faveur des jeunes sportifs et amateurs d'art en âge d'école obligatoire ainsi qu'un plan de soutien aux sociétés sportives. Notre parti n'oublie également pas la famille en voulant développer l'accueil pré/parascolaire afin de permettre un équilibre entre vie familiale et professionnelle. Le 21 avril, votez Le Centre! ●

« La transition vers un monde différent doit se faire en évitant des cassures entre générations. »

Oser l'inédit !

Bonjour, je m'appelle Gilles Crelier, j'ai 33 ans et j'habite Neuchâtel depuis que je suis né. Je n'appartiens à aucun parti politique.

Je crois que dans la société actuelle, il n'est pas utile de parler de gauche ou de droite pour la gestion d'une commune, mais qu'il faut se baser sur les compétences et les déterminations de chacun et chacune. Je suis pour que la population ne croie plus en des dirigeants, mais en des serveurs, des porte-paroles. La population doit être récompensée pour ses efforts, plutôt que réprimandée pour ses torts. J'aspire à un monde beaucoup plus écolo en prenant toujours en

compte le bien-être et la qualité de vie de chacun et chacune. Je suis en faveur d'une simplification globale de la bureaucratie qui empêche d'avancer dans des projets intéressants, etc. Il manque au sein même du Conseil communal, me semble-t-il, quelqu'un du terrain, qui connaît sa région et ses recoins, qui chaque jour depuis des années est au contact de la population.

Je pense pouvoir satisfaire les citoyennes et citoyens de Corcelles-Cormondèche, Peseux, Valangin et Neuchâtel. Je pense être en mesure de faire revivre davantage le centre-ville. Je pense pouvoir convaincre que la récompense est meilleure que la réprimande et que le bon sens doit prévaloir sur la bureaucratie. Je suis convaincu qu'un regard différent permettra d'avancer plus rapidement afin de donner à l'ensemble de la commune un réel nouveau souffle.

Je pense qu'il serait judicieux de permettre à quelqu'un comme moi, qui suis tenancier d'un

établissement public et d'un commerce familial, qui ai donc réellement les pieds en ville tous les jours, de tenter l'expérience. Mon manque de bouteille politique fera d'ailleurs certainement de moi un politique plus humble, qui saura reconnaître de mauvaises décisions, revenir dessus et avancer grâce à ses erreurs. Osez l'inédit, votez pour moi! Bonne journée à toutes et tous. ●

« Je pense pouvoir convaincre que la récompense est meilleure que la réprimande et que le bon sens doit prévaloir sur la bureaucratie. »

DÉPOUILLEMENT DE L'OUVERTURE DES BULLETINS À LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Dans les coulisses du dépouillement

Le jour des élections communales, le 21 avril, quelque 120 personnes seront réunies à l'Hôtel de Ville et au Service de la population et des quartiers pour procéder au dépouillement du scrutin. Une organisation bien rodée!

«Entre le dépouillement d'une votation standard et celle des élections communales, c'est du simple au double. Le dispositif mis en place pour les élections communales mobilise sur une journée environ 70 personnes de l'administration, tandis que 50 citoyens sont convoqués pour leur prêter main forte. De l'ouverture des enveloppes avec une machine, au scannage des bulletins, en passant par la saisie, toutes les opérations du dépouillement sont informatisées», explique Bertrand Cottier, délégué aux droits politiques de la Ville.

À L'HÔTEL DE VILLE

Tout commence à l'aube par le dépouillement du vote par correspondance, suivi de celui des urnes en provenance des bureaux de vote. Dans chaque salle se déroule une étape du dépouillement. Le tri des bulletins s'organise dans la salle du Conseil général. «Cette étape sera simplifiée par le fait que les enveloppes de vote ne peuvent contenir plus qu'un seul bulletin». Dans la salle des Quarante, trois scanners permettent de numériser chaque bulletin.

Un bureau des contrôles effectue des vérifications aléatoires pour s'assurer du bon déroulement des opérations.»

Arrive ensuite l'étape de saisie des bulletins centralisée dans les bureaux du Service de la population et des quartiers. Des binômes, composés d'une personne de l'administration et d'un-e citoyen-ne, occupent 35 postes, munis de deux écrans. Les duos ont pour mission de saisir manuellement les modifications apportées aux bulletins ainsi que les listes manuscrites dans le logiciel Syvote à partir de leur image numérisée. Une étape fastidieuse, mais qui permet de gagner un temps précieux au moment de calculer les résultats. «Chaque étape du dépouillement est placée sous surveillance de scrutateurs des partis politiques et sous la supervision de l'état-major. Un bureau des contrôles effectue des vérifications aléatoires pour s'assurer du bon déroulement des opérations. Il est aussi chargé de trancher les cas complexes avec des doutes sur la validité des bulletins».

À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Pour le vote par correspondance, les boîtes aux lettres de l'administration à Corcelles-Cormon-



Des binômes, composés d'une personne de l'administration et d'un citoyen, se chargent de saisir à l'écran les bulletins modifiés et les listes manuscrites, lors du dépouillement. DAVID MARCHON

drèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin sont régulièrement déchargées dans deux urnes, une pour le Conseil communal, l'autre pour le Conseil général. La Sécurité publique de la Ville est chargée d'effectuer trois tournées depuis les guichets d'accueil des quartiers jusqu'au centre-ville. La première a lieu le vendredi soir précédent le scrutin, la deuxième le jour-même dès 10h et la dernière sur le coup de midi à la fermeture des bureaux de vote.

«Les partis politiques sont souvent impatients de voir les résultats proclamés, mais ne mesurent pas toujours l'ampleur de la tâche. Pour une commune comme celle de Neuchâtel, qui compte désormais 45'000 habitants, le déroulement des opérations prend du temps, malgré tout le professionnalisme et l'engagement des équipes présentes le jour J. Pour la chancellerie de la Ville et le Service de la population et des quartiers, l'objectif est de délivrer des résultats justes». ● AK

GRANDE VENTE DE VÉLOS



SAMEDI 27 AVRIL
DE 9H30 À 13H30

SECONDE MAIN
AVEC GARANTIE

RUE MONRUZ 36
NEUCHÂTEL

 ateliers
Phénix
PARKING DE BVLGARI

unine
Université de Neuchâtel

A la recherche de la vérité

Exposition participative sur le journalisme
du 16 mars au 15 mai 2024

Lu-sa 9h-18h (fermeture à 16h le samedi),
dimanche fermé

Bâtiment principal de l'Université,
Av. du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel
Salle D65, 2^e étage

Entrée gratuite

Le journalisme et nous

www.rechercheverite.ch



QUEL EST LE MOT CACHÉ ?

IFETÉR

OBTENTION
DU CFC OU
DE L'AFP PAR
L'ARTICLE 32

LE MOT À TROUVER: FIERTÉ

**Validez vos compétences
et valorisez votre expérience
grâce à la certification
professionnelle. ✓**

Obtenez une AFP ou un CFC par la voie de l'Article 32

► www.ne.ch/cpa

Service des formations postobligatoires
et de l'orientation - SFPO

**ne.ch**
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Octuor de Mendelssohn

Musique au campus #3

Musique de chambre

Elizaveta Cibotaru	violon
Elise Lallemand	violon
Mathilde Reymond	violon
Valeria Vecerina	violon
Anaëlle Laurès	alto
Nelson Manuel Cruzeiro	alto
Nauma Najman	violoncelle
Denis Severin	direction artistique & violoncelle

hem

Genève
Neuchâtel



hemge.ch

Étudiant·e·s et Professeur·e·s
de la Haute école de musique de Genève

Jeu. 11 avr. 2024

20:00

Haute école de musique de Genève,
Site de Neuchâtel

Auditorium 1, Campus Arc 1, Espace de l'Europe 21

Sam. 13 avr. 2024

17:00

Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds

Rue des Musées 33

Entrée libre

 MUSÉE DES BEAUX-ARTS
LA CHAUX-DE-FONDS

Hes-SO GENÈVE

ARRÊTÉ DE CONVOCATION QUI PEUT VOTER, COMMENT, QUAND ET OÙ ?

Convocation des électrices et électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer sur l'élection du Conseil général et du Conseil communal:

Le 21 avril 2024

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu la loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, du 26 septembre 2014;

vu l'arrêté de convocation des électrices et électeurs pour l'élection des Conseils généraux et des Conseils communaux du 21 avril 2024, du 31 janvier 2024;

sur la proposition de son président,

le Conseil communal précise:

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et les électeurs de la ville de Neuchâtel peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance, dans l'enveloppe de transmission.**

L'enveloppe de transmission peut être envoyée par la Poste ou déposée dans une boîte aux lettres de l'Administration communale, prévue à cet effet, à Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin.

A l'exception des envois depuis l'étranger, les frais postaux sont pris en charge par l'Etat.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 21 avril 2024 à 10h, au plus tard.**

VOTE AU BUREAU ÉLECTORAL

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 21 avril 2024 aux bureaux électoraux de 10h à 12 heures:**

- à l'Hôtel de Ville, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel

- au Bureau d'accueil de Corcelles-Cormondrèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles

- au Bureau d'accueil de Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux
- au Bureau d'accueil de Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé**, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

PERSONNES AGÉES, MALADES OU HANDICAPÉES

Si elles ou ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, les électrices et les électeurs âgé-e-s, malades ou handicapé-e-s peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique, jusqu'au dimanche 21 avril 2024, à 11 heures.

Les électrices ou électeurs que des infirmités empêchent d'accomplir elles-mêmes ou eux-mêmes les actes nécessaires à l'exercice de leur droit de vote peuvent se faire assister, à leur domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

QUI PEUT VOTER ?

Sont électrices et électeurs en matière communale, si elles ou ils sont âgés de 18 ans révolus:

- les Suissesses et les Suisses, domiciliés dans la commune, si elles ou ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégés par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger lorsqu'elles ou ils en ont fait la demande à la commune, si elles ou ils sont originaires de celle-ci ou si elles ou ils y ont eu leur domicile, à moins qu'elles ou ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse;
- les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides domiciliés dans la commune qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement en vertu de la législation fédérale et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins un an.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électrices et les électeurs peuvent



BERNARD PYTHON

obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 19 avril 2024:

- au Contrôle des habitants, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2000 Neuchâtel, au 032 717 72 20
- au Bureau d'accueil de Corcelles-Cormondrèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles, au 032 886 53 00
- au Bureau d'accueil de Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux, au 032 886 59 00
- au Bureau d'accueil de Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin, au 032 857 21 21

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20;
- en visitant le site internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote, celui de la Ville à l'adresse www.neuchatelville.ch/communales2024 et sur www.smartvote.ch

Neuchâtel, le 11 mars 2024.

Au nom du Conseil communal:
Mauro Moruzzi, président
Daniel Veuve, chancelier

EN DIX LANGUES TRADUCTION DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE L'ARRÊTÉ DE CONVOCATION

Qui peut voter, où et comment?

Neuchâtel est une ville riche de sa multiculturalité. Pour favoriser l'engagement citoyen dans les communautés étrangères et inciter le plus grand nombre à se rendre aux urnes, nous avons traduit ci-dessous et aux pages suivantes les éléments importants de l'arrêté de convocation des électrices et électeurs. Vous trouverez cet avis, intégralement et en français (le texte français faisant foi), à la page 17.

யார் வாக்களிக்க முடியும்?

18 வயதுக்கு மேற்பட்டவர்கள், நகராட்சி விடயங்களில் வாக்காளர்கள்

- a) நகரத்தில் வசிக்கும் சவில் குடி உரிமை உள்ள மக்கள் வாக்களிக்கலாம்; ஆனால், பகுத்தறிவுக்கான நீடித்த இயலாமை காரணம் உள்ளவர், பொது இயலாமை காரணமாக ஒரு பொறுப்பாளர் அவர்களுக்கு இருக்கும்போது அல்லது இயலாமை காரணமாக ஒரு ஆணை இருக்கும்போது, இவர்கள் வாக்களிக்க முடியாது;
- b) வெளிநாட்டில் உள்ள சவில் மக்கள், சவில்லின் நகரத்தில் அவர்கள் முதலில் சேர்ந்தவர்களாக இருந்தால் அல்லது அவர்கள் குடியிருப்பு அங்கு பதிவு இருந்தால், வெறு சவில் நகராட்சியில் ஏற்கனவே அவர்கள் பதிவு செய்திருந்தால் தவிர, நகரத்தின் அலுவலகத்தில் கோரிக்கை வைத்தால், வாக்களிக்கலாம்;
- c) வெளிநாட்டவர்கள் மற்றும் நகராட்சியில் குடியேறிய மாநிலமற்ற நபர்கள், கூட்டாட்சி சட்டத்தின் கீழ் தீர்வு அனுமதி வழங்கப்பட்டவர்கள் மற்றும் குறைந்தது ஒரு வருடமாக மாநிலத்தில் தங்குமிடம் வைத்திருக்கிறவர்கள்.

தபால் மூலமாக வாக்களிப்பு

நகராட்சி நிர்வாகத்தால், தனிப்பட்ட முறையில் நியூசெட்டல் நகரத்தின் (Ville de Neuchâtel) வாக்காளர்களுக்கு அனுப்பப்பட்ட வாக்களிப்புக் கடிதங்களைப் பயன்படுத்தி, தபால் மூலம் வாக்களிக்க முடியும்.

வாக்காளர்கள், வாக்குச் சீட்டை தொடர்புடைய உறைக்குள் வைத்து, தங்கள் வாக்கு அட்டை கையொப்பம் மற்றும் பிறந்த திகதியை எழுதி உறைக்குள் வைத்தால் மட்டுமே, வாக்களிப்பைச் சரியாக உள்வாங்க முடியும்.

பெரிய உறையை போதுமான தபால் முத்திரையை ஒட்டி அனுப்பலாம் அல்லது Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux மற்றும் Valangin-வில், இந்த நோக்கத்திற்காக, நகராட்சி நிர்வாகம் வழங்கும் கடித பெட்டியில் போடலாம். வெளிநாட்டில் இருந்து அனுப்புகிறவர்களுக்கு தபால் செலவுகள் மாநிலத்தால் ஈடுசெய்யப்படுகின்றது.

பெரிய உறை, குடியிறுக்கிழமை 21ம் திகதி சித்திரை மாதம் 2024 காலை 10:00 மணிக்குள் நகராட்சி நிர்வாகத்தை வந்தடைய வேண்டும்.

தேர்தல் அலுவலகத்தில் வாக்களித்தல்

குடியிறுக்கிழமை 21ம் திகதி சித்திரை மாதம் 2024, காலை 10 மணி முதல் மதியம் 12 மணி வரை, தேர்தல் அலுவலகங்களில் வாக்குப்பதிவு திறக்கப்படும்:

- Hôtel de Ville, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel- இல்
- Corcelles-Cormondrèche அலுவலகத்தின் வரவேற்பு பகுதி (Bureau d'accueil), Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles
- Peseux அலுவலகத்தின் வரவேற்பு பகுதி, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux
- Valangin அலுவலகத்தின் வரவேற்பு பகுதி, Bourg 11, 2042 Valangin

நேரடியாக வாக்களிக்கும் முறையைப் பயன்படுத்தும் உரிமை வாக்காளர்களுக்கு மட்டுமே உரியது, மற்றவர்கள் உரிமையை பகிரும் அதிகாரம் இங்கு செல்லாது. தங்கள் கையெழுத்து மற்றும் பிறந்த திகதியைக் குறித்த வாக்களிப்பு அட்டையைக் கொண்டு வந்தால் தான் வாக்களிப்புச் செய்ய முடியும். வாக்கு அட்டை இல்லாமல் எந்த வாக்குகளுக்கும் ஏற்றுக்கொள்ளப்படாது.

KO MOŽE DA GLASA?

Birači na opštinskim izborima, ako su starije ili stariji od 18 godina:

- a) Švajcarskinje i Švajcarci, koji imaju prebivalište u opštini, ako zbog trajne nesposobnosti rasuđivanja nisu pod opštim starateljstvom ili punomoćjem zbog nesposobnosti;
- b) Švajcarskinje i Švajcarci u inostranstvu kada podnesu zahtev opštini, ako su u njoj rođene ili rođeni ili ako u njoj imaju prebivalište, osim ako već nisu upisani u nekoj drugoj švajcarskoj opštini;
- c) Stranci kao i lica bez državljanstva koji imaju prebivalište u opštini i dozvolu za nastanjivanje na osnovu saveznog zakona i imaju prebivalište u kantonu najmanje godinu dana.

GLASANJE NA DALJINU

Birači grada Nešatel mogu glasati na daljinu na papiru koji im lično šalje opštinska uprava.

Glasanje na daljinu se uzima u obzir samo ako birači stave glasački listić u odgovarajuću kovertu, pa u kovertu za slanje sa biračkom karticom na kojoj se nalazi njihov potpis i datum rođenja.

Koverta za slanje se može poslati poštom ili staviti u poštansko sanduče opštinske uprave, namenjeno u te svrhe, u mestima Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux i Valangin. Poštanske troškove plaća država, osim za pošiljke koje se šalju iz inostranstva.

Koverta za slanje treba da stigne u opštinsku upravu najkasnije do nedelje 21. aprila 2024. godine u 10 časova.

GLASANJE NA BIRAČKOM MESTU

Glasanje će se obaviti u nedelju 21. aprila 2024. godine, na biračkim mestima od 10 do 12 časova:

- u opštini, adresa: Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel
- u Prihvatnom centru u mestu Corcelles-Cormondrèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles
- u Prihvatnom centru u mestu Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux
- u Prihvatnom centru u mestu Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin

Mogu da ostvare glasačko pravo glasači koji dođu lično, pri čemu glasanje preko punomoćja nije dozvoljeno, i da pokažu glasačku karticu na kojoj se nalazi njihov potpis i datum rođenja. Ne može se glasati bez glasačke kartice.

من يحق له التصويت؟

بحق للنساء والرجال التصويت على قضايا البلدية إذا كانوا قد بلغوا سن 18 سنة وما فوق:

- (أ) السويسريات والسويسريون المقيمين في البلدية إذا لم يكونوا، بسبب عجز دائم في قدرتهم على التمييز، محميين بالوصاية الكاملة عليهم أو بتفويض بسبب عدم الكفاءة.
- (ب) السويسريات السويسريون المقيمين في الخارج في حال قدموا طلباً للبلدية، وكان أصلهم من البلدية المعنية أو كان عنوان إقامتهم في البلدية المعنية ما لم يكونوا مسجلين في بلدية سويسرية أخرى.
- (ت) الأجنيبات والأجانب وكذلك عديمي الجنسية المقيمين في البلدية ولديهم تصريح إقامة بموجب القوانين الفيدرالية ويُقيمون في الإقليم (الكتون) منذ سنة على الأقل.

التصويت عبر البريد

يستطيع الناخبات والناخبون في مدينة نوشاتل التصويت عبر المراسلة بواسطة المواد (الأوراق) التي ترسلها إدارة البلدية إليهم شخصياً.

لا يُؤخذ التصويت عبر المراسلة بالحسبان ما لم يُدخل المُصوت قسيمة التصويت في ظرف الخاص بها ويضعه في ظرف المراسلة مع بطاقة التصويت الموافقة متضمنة توقيعه وتاريخ ميلاده.

يُمكن إرسال ظرف المراسلة بالبريد كما يُمكن وضعه في صندوق بريد إدارة البلدية المُخصص لهذه الغاية في كل من كورسيل – كوموندريش، نوشاتل، بز، فالنجان. تأخذ الدولة على عاتقها تكاليف البريد باستثناء الرسائل من الخارج.

يجب أن يصل ظرف المراسلة إلى إدارة البلدية لغاية يوم الأحد الواقع في 21 ابريل / نيسان 2024 على أبعد حد.

التصويت في مكتب الانتخابات

سيكون الاقتراع مفتوح يوم الأحد 21 ابريل / نيسان 2004 من الساعة 10:00 وحتى الساعة 12:00 وذلك في مكاتب الانتخابات وعناوينها هي:

- في بلدية المدينة في نوشاتل: à l'Hôtel de Ville, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel
- في مكتب الاستقبال في كورسيل – كوموندريش au Bureau d'accueil de Corcelles-Cormondrèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles
- في مكتب الاستقبال في بزو au Bureau d'accueil de Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux
- في مكتب الاستقبال في فالنجان au Bureau d'accueil de Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin

الناخبات والناخبون الذين يمكن لهم ممارسة حقهم الانتخابي هم الذين يحضرون شخصياً، حيث التصويت بالوكالة ممنوع، حاملين معهم بطاقة التصويت الخاصة بهم متضمنة توقيعه وتاريخ ميلاده. لا يُمكن على الإطلاق قبول التصويت بدون بطاقة التصويت.

CHI PUÒ VOTARE?

Hanno diritto di voto alle elezioni comunali coloro che hanno almeno 18 anni di età:

- a) Le cittadine e i cittadini svizzeri, domiciliati nel comune, se non sono protetti da una curatela generale o da un mandato per incapacità a causa di un'incapacità permanente di discernimento;
- b) Le cittadine e i cittadini svizzeri residenti all'estero che hanno presentato domanda al Comune, se sono originari del Comune o se vi hanno risieduto, a meno che non siano già registrati in un altro Comune svizzero;
- c) Le straniere e gli stranieri come anche gli apolidi domiciliati nel Comune che sono in possesso di un permesso di stabilimento ai sensi della legislazione federale e che sono domiciliati nel Cantone da almeno un anno.

VOTO PER CORRISPONDENZA

Le elettrici e gli elettori della città di Neuchâtel possono votare per corrispondenza utilizzando il materiale inviato loro personalmente dall'amministrazione comunale.

Il voto per corrispondenza può essere scrutinato solo se le elettrici e gli elettori inseriscono la scheda elettorale nella busta corrispondente e, **insieme alla tessera elettorale con la firma e la data di nascita**, la inseriscono nella busta in cui viene trasmessa.

La busta di trasmissione può essere spedita per posta o depositata in un'apposita cassetta delle lettere dell'Amministrazione comunale presso Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux e Valangin. Ad eccezione degli invii dall'estero, le spese postali sono a carico dello Stato.

La busta di trasmissione deve pervenire all'Amministrazione comunale **entro le ore 10.00 di domenica 21 aprile 2024**.

VOTO PRESSO L'UFFICIO ELETTORALE

Le urne saranno aperte **domenica 21 aprile 2024 presso gli uffici elettorali dalle ore 10.00 alle 12.00**:

- presso l'Hôtel de Ville, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel
- presso l'Ufficio di accoglienza di Corcelles-Cormondrèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles
- presso l'Ufficio di accoglienza di Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux
- presso l'Ufficio di accoglienza di Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin

Le elettrici e gli elettori possono esercitare il diritto di voto presentandosi personalmente, **qualora non sia consentito il voto per delega**, muniti della tessera elettorale con firma e data di nascita. **Non sarà accettato alcun voto senza la tessera elettorale.**

¿QUIÉN PUEDE VOTAR?

Pueden votar en asuntos municipales, las electoras y electores mayores de 18 años: a) Las suizas y los suizos domiciliados en el municipio, si no están protegidos, debido a una incapacidad permanente de discernimiento, por una curatela de alcance general o por un mandato por incapacidad.

b) Las suizas y los suizos en el extranjero, cuando hayan presentado una solicitud al municipio, si son originarios del mismo o si han tenido su domicilio en él, a menos que ya estén registrados en otro municipio suizo.

c) Las extranjeras y los extranjeros, así como los apátridas domiciliados en el municipio que sean titulares de un permiso de residencia conforme a la legislación federal y que tengan su domicilio en el cantón desde hace al menos un año.

VOTO POR CORREO

Las electoras y electores de la ciudad de Neuchâtel pueden votar por correo utilizando el material que les envía personalmente la Administración municipal.

El voto por correo sólo podrá tomarse en consideración si las electoras y los electores introducen el boletín de voto en el sobre correspondiente y lo depositan, **junto con su tarjeta de voto con su firma y fecha de nacimiento**, en el sobre que se les transmite.

El sobre puede ser enviado por el Servicio de correos o depositado en un buzón de la Administración municipal, habilitado a tal efecto, en Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux y Valangin. Con excepción de los envíos procedentes del extranjero, los gastos postales son cubiertos por el Estado.

El sobre de envío deberá llegar a la Administración municipal a más tardar **el domingo 21 de abril de 2024 a las 10:00 am**.

VOTO EN LA OFICINA ELECTORAL

La votación estará abierta **el domingo 21 de abril de 2024 en las oficinas electorales de 10:00 a 12:00**:

- En el Ayuntamiento, Calle de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel.
- En la Oficina de atención al público de Corcelles-Cormondrèche, Calle de la Croix 7, 2035 Corcelles.
- En la Oficina de atención al público de Peseux, Calle Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux.

En la Oficina de atención al público de Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin.

Las electoras y electores pueden ejercer su derecho de voto si se presentan personalmente, **siempre que el voto por poder no esté autorizado**, con su tarjeta de voto en la que figuren su firma y fecha de nacimiento. **Ningún voto será aceptado sin la tarjeta de voto.**

KIMLER OY KULLANABİLİR ?

18 yaşını doldurmuş olan ve aşağıdaki koşulları yerine getiren kişiler belediye (komün) seçimlerinde oy kullanabilirler:

- a) Komün sınırlarında ikamet eden ve akıl sağlığının uzun süreli olarak yerinde olmaması nedeniyle genel bir vasıllık ya da iş görememezlik nedeniyle resmi makamlarca görevlendirilen bir kişinin koruması altında olmayan kadın ve erkek İsviçre vatandaşları;
- b) Yurt dışında ikamet eden, oy kullanabilmek için vatandaş olarak kayıtlı olduğu ya da daha önce ikamet ettiği komüne başvuruda bulunan ve başka bir İsviçre komününde kayıtlı olmayan İsviçre vatandaşları;
- c) Komünde ikamet eden ve federal yasalar gereği yerleşim izni (C permisi) sahibi olup en az bir yıldır komünün bağlı olduğu kantonda ikamet eden kadın ve erkek yabancı ülke vatandaşları veya vatansız statüsündeki kişiler.

POSTA YOLUYLA OY VERME İŞLEMİ

Neuchâtel kenti seçmenleri belediye yönetiminin kendilerine kişisel olarak ileteceği oy pusulaları atacılığıyla posta yoluyla oy kullanabilirler.

Posta yoluyla oyun geçerli olabilmesi için seçmenlerin oy pusulalarını ona ayrılmış özel zarfa koymaları ve kapattıkları bu zarfı da, **doğum tarihlerini yazarak imzaladıkları seçmen kartıyla beraber** iletme zarfına (büyük zarf) koymaları gerekmektedir.

Seçmen iletme zarfı postayla gönderilebilir ya da Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux ve Valangin belediye binalarında bulunan bu iş için ayrılan posta kutusuna elden bırakılabilir. Yabancı ülkelere gönderilen iletme zarfları hariç olmak üzere yurtiçi posta masrafları devlet tarafından karşılanmaktadır.

Seçmen iletme zarfının Belediye idaresine **en geç 21 Nisan 2024 tarihine kadar** ulaşması gerekmektedir.

SEÇİM SANDIKLARINDA OY VERME İŞLEMİ

Oy verme işlemi **21 Nisan 2024 Pazar günü 10:00 – 12:00 saatleri arası** aşağıda belirtilen adreslerde bulunan seçim sandıklarında yapılacaktır:

- l'Hôtel de Ville, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel
- Bureau d'accueil de Corcelles-Cormondrèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles
- Bureau d'accueil de Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux
- Bureau d'accueil de Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin

Vekaletle oy kullanmaya izin verilmemesi nedeniyle seçmenler, imzaları ve doğum tarihleri bulunan seçmen kartları beraberlerinde olmak üzere, seçim bürolarına bizzat gelerek oy kullanma haklarını kullanabilirler. **Seçmen kartı olmadan hiç bir oy verme işlemi kabul edilmez.**

KUSH MUNDET TË VOTOJË ?

Janë votueset dhe votuesit në cilësinë e zgjedhësve komunalë, nëse ato ose ata kanë mbushur 18 vjeç:

a) shtetasit zviceranë gra e burra, banues në komunë, nëse ato ose ata nuk janë të mbrojtur nga një kujdestari e përgjithshme apo një mandat për shkak të paaftësisë së tyre mendore të qëndrueshme;

b) shtetasit zviceranë gra e burra që ndodhen jashtë, nëse ato ose ata i kanë bërë kërkesë komunës, nëse ato ose ata janë me origjinë prej saj ose nëse ato ose ata e kanë pasur më parë vendbanimin e tyre atje, përveç rastit kur ato ose ata janë regjistruar tashmë në një komunë tjetër zvicerane;

c) shtetasit e huaj gra e burra si dhe personat pa shtetësi, me banim në komunë, të cilët kanë të drejtën e një autorizimi të përhershëm sipas legjislativës federal dhe që kanë vendbanimin e tyre në kanton, të paktën, prej një viti.

VOTIM ME KORESPONDENCË

Zgjedhëset dhe zgjedhësit e qytetit të Neuchâtelit mund të votojnë me korespondencë me anë të materialit që u është adresuar personalisht nga Administrata komunale.

Votimi me korespondencë mund të quhet i vlefshëm, vetëm nëqoftëse zgjedhëset dhe zgjedhësit e fusin fletën e votimit në zarfin përkatës dhe e vendosin, **së bashku me fletën e tyre të votës, e cila përmban firmën dhe datën e tyre të lindjes**, në zarfin e transmetimit.

Zarf i transmetimit mund të dërgohet me Postë ose të vendoset në një kuti postare të Administratës komunale, destinuar për këtë qëllim, në Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux dhe Valangin. Shpenzimet postare mbulohen nga shteti, me përjashtim të dërgesave nga jashtë.

Zarf i transmetimit duhet të ketë mbërthur në Administratën komunale jo më vonë se **të djelen, 21 prill 2024, brënda orës 10.00**.

VOTIMI NË ZYRËN ZGJEDHORE

Votimi në zyrat zgjedhore do të jetë i hapur të dielën, më 21 prill 2024, nga ora 10:00 deri në orën 12:00:

- në l'Hôtel de Ville, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel
- në Bureau d'accueil de Corcelles-Cormondrèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles
- në Bureau d'accueil de Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux
- në Bureau d'accueil de Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin

Mund të ushtrojnë të drejtën e votës zgjedhëset dhe zgjedhësit që paraqiten personalisht, **duke patur parasysh se vota me prokurë nuk është e autorizuar**, të paisur me fletën e tyre të votimit, e cila përmban firmën dhe datën e tyre të lindjes. **Asnjë votë nuk do të pranohet pa patur me vete fletën personale të votimit.**



(80 pages, format 14,8 cm x 21 cm)

Nos enfants ne sont pas nos enfants

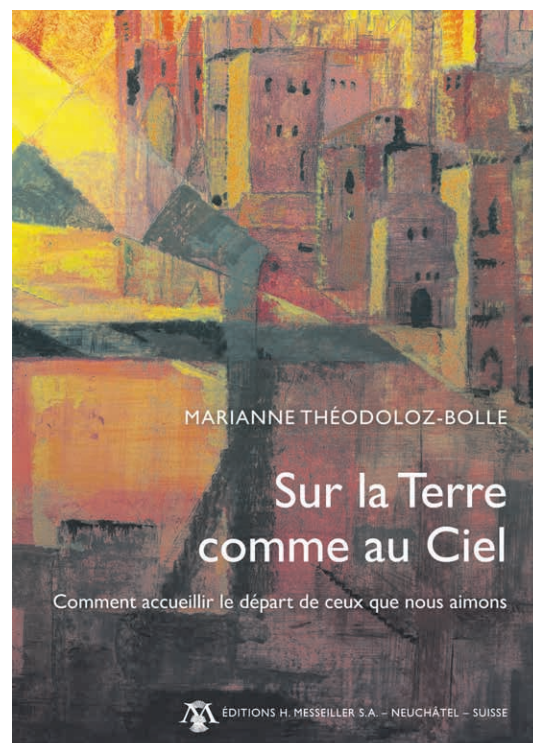
Marianne Théodoloz-Bolle

Le célèbre passage consacré aux enfants dans l'ouvrage Le Prophète de Khalil Gibran accompagne la réflexion qu'Anne et son amie partagent tout au long de ce récit. Verset après verset, les deux femmes s'interrogent avec une profonde honnêteté sur ce que ce message percutant et bouleversant réveille en elles.

Sur la Terre comme au Ciel (3^e édition)

Marianne Théodoloz-Bolle

Chaque fois qu'un être cher nous quitte pour s'envoler vers d'autres horizons qu'un jour à notre tour nous rejoindrons, c'est comme s'il nous prenait la main pour nous conduire sur le chemin de la Vie et de l'Amour qui porte en lui l'Eternité, [...].



(192 pages, format 14,8 cm x 21 cm)

BULLETIN DE COMMANDE

A envoyer à: Messeiller SA, Place de la Fontaine 1, Case postale 142, 2034 Peseux ou edition@messeiller.ch

..... ex. de l'ouvrage **«Sur la Terre comme au Ciel»** de Marianne Théodoloz-Bolle (3^e édition préfacée par Hyacinthe Vulliez, écrivain savoyard), au prix de **Fr. 25.-**

..... ex. de l'ouvrage **«Nos enfants ne sont pas nos enfants»** de Marianne Théodoloz-Bolle, au prix de **Fr. 20.-**

Offre DUO: «Sur la Terre comme au Ciel» et «Nos enfants ne sont pas nos enfants»

..... X offre DUO au prix de **Fr. 40.-**
(TVA incluse), frais de port et d'emballage en sus.

Nom, prénom: _____

Rue et No: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____

Signature _____

EN DIX LANGUES TRADUCTION DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE L'ARRÊTÉ DE CONVOCATION

WER IST STIMM- UND WAHLBERECHTIGT ?

Sind in Gemeindeangelegenheiten stimm- und wahlberechtigt bei vollendetem 18. Altersjahr:

- a) Schweizerinnen und Schweizer, die in der Gemeinde wohnhaft sind, sofern sie nicht wegen Geisteskrankheit oder Geistesschwäche dauernd urteilsunfähig sind, unter umfassender Beistandschaft stehen oder durch eine vorsorgebeauftragte Person vertreten werden.
- b) Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer, die bei ihrer Heimatgemeinde das Gesuch zur Stimmabgabe gestellt haben, wenn sie aus der Gemeinde stammen, oder wenn sie dort wohnhaft sind, sofern sie nicht in einer anderen Schweizer Gemeinde registriert sind.
- c) Ausländerinnen und Ausländer sowie Staatenlose, die in der Gemeinde wohnhaft sind, nach Eidgenössischem Bundesgesetz eine Niederlassungsbewilligung besitzen und seit mindestens 1 Jahr im Kanton ansässig sind.

BRIEFLICHE STIMMABGABE

Die Stimm- und Wahlberechtigten der Stadt Neuenburg können brieflich wählen, indem sie das ihnen persönlich von der Gemeindeverwaltung zugestellte Material benutzen.

Die briefliche Stimmabgabe wird nur berücksichtigt, wenn die Stimmberechtigten den Wahlzettel in das dafür vorgesehene Kuvert legen und dieses zusammen mit ihrem **Stimmausweis, welcher unterschrieben und mit dem Geburtsdatum versehen** sein muss, ins Zustellkuvert stecken.

Das Zustellkuvert kann per Post geschickt oder in einen dafür vorgesehenen Briefkasten der Gemeindeverwaltung in Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux und Valangin eingeworfen werden. Mit Ausnahme von Sendungen aus dem Ausland werden die Postgebühren vom Staat übernommen.

Das Zustellkuvert muss **bis spätestens am Sonntag, 21. April 2024 um 10.00 Uhr** bei der Gemeindeverwaltung eintreffen.

STIMMABGABE IM WAHLLOKAL

Die Stimmabgabe wird am **Sonntag, dem 21. April 2024, in den Wahlbüros von 10.00 bis 12.00 Uhr** möglich sein :

- im Hôtel de Ville, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuenburg
- bei der Anlaufstelle von Corcelles-Cormondrèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles
- bei der Anlaufstelle von Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux
- bei der Anlaufstelle von Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin

Weil die **Stimmabgabe durch Stellvertretung nicht erlaubt ist**, ist nur stimm- und wahlberechtigt wer sich persönlich einfindet. Der Stimmausweis muss unterschrieben und mit dem Geburtsdatum versehen sein. **Ohne Stimmausweis wird keine Stimmabgabe akzeptiert.**

QUEM PODE VOTAR?

São eleitoras e eleitores em matéria comunal, se elas ou eles têm atingido os 18 anos

- a) as cidadãs Suíças e os cidadãos Suíços, domiciliados na comuna se não estiverem, em razão de uma incapacidade de discernimento duradoura, protegidos por uma curatela de alcance geral ou por um mandato por causa de incapacidade;
- b) as cidadãs Suíças e os cidadãos Suíços domiciliados no estrangeiro, desde que elas/eles tenham feito o pedido à comuna, ou se elas/eles são originários desta comuna ou que elas/ eles tenham eleito domicílio, exceto se eles/elas já estão inscritos numa outra comuna suíça;
- c) as estrangeiras e os estrangeiros assim como os apátridas, residentes na comuna, que beneficiam de uma autorização de residência conforme à legislação federal e que morem no cantão de domicílio pelo menos desde há um ano.

VOTO POR CORRESPONDÊNCIA

As eleitoras e os eleitores da cidade de Neuchâtel podem votar por correspondência servindo-se dos impressos que a Administração comunal lhes enviou a título pessoal.

O voto por correspondência só pode ser tomado em consideração se as eleitoras e os eleitores introduzirem o boletim de voto no envelope previsto para este efeito e que o coloquem, **com a própria carta de voto munida da assinatura e da data de nascimento**, dentro do envelope de transmissão.

O envelope de transmissão pode ser enviado pelos Correios (La Poste) ou depositado na caixa dos correios pertencente à Administração comunal, prevista para este efeito, em Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux e Valangin.

O envelope de transmissão deve imperativamente chegar à Administração comunal **no domingo 21 de Abril de 2024, às 10h00, ao mais tardar.**

VOTO NO ESCRITÓRIO ELEITORAL

O escrutínio estará aberto **no domingo 21 de Abril de 2024 nos seguintes escritórios eleitorais, das 10 horas às 12 horas:**

- no Hôtel-de-Ville, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel
- no Bureau d'accueil de Corcelles-Cormondrèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles
- no Bureau d'accueil de Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux
- no Bureau d'accueil de Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin

Podem exercer o direito de voto as eleitoras e os eleitores que se apresentam pessoalmente, **na medida em que o voto por procuração não é autorizado**, munidos da carta de voto pessoal com assinatura e a data de nascimento. **Nenhum voto será aceite sem a carta de voto.**

WHO CAN VOTE?

The following persons can vote on issues concerning the municipality, provided they are aged 18 years or over:

- a) Swiss citizens who have permanent residence in the municipality, if they are not subject to general guardianship or to a lasting power of attorney due to a long-term incapacity of judgment.
- b) Swiss citizens who have permanent residence abroad, when they have made a request to the municipality, if they originally come from the municipality or if they formerly had residence in the municipality, unless they are already registered in another Swiss municipality;
- c) Foreigners as well as stateless persons who have permanent residence in the municipality, who are holders of a permanent residence permit under federal legislation, and who have had residence in the Canton for at least one year.

POSTAL VOTE

Those entitled to cast votes in the municipality of Neuchâtel may vote by post, using the material that is addressed to them personally by the municipal administration.

Postal vote can only be taken into account if the persons concerned place their ballot paper in the appropriate envelope and place it, **together with the voting card bearing their signature and date of birth**, in the voting envelope.

The voting envelope can be sent by mail or put in one of the letterboxes of the municipal administration, in Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux and Valangin. The mailing costs are covered by the State, except for votes sent from abroad.

The voting envelope must reach the municipal administration by **Sunday 21st April 2024 at 10:00 a.m. at the latest.**

VOTE AT THE POLLING STATION

The poll will be opened on **Sunday 21st April 2024 at the following polling stations from 10:00 a.m. to 12:00 p.m.:**

- at the Hôtel de Ville (Town Hall), rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel
- at the Bureau d'accueil (Reception desk) in Corcelles-Cormondrèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles
- at the Bureau d'accueil (Reception desk) in Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux
- at the Bureau d'accueil (Reception desk) in Valangin, Bourg 11, 2042 Valangin

Those entitled to cast votes may do so only by being present in person, **inasmuch as proxy vote is not authorised.** They must also have with them their voting card bearing their signature and their date of birth. **No vote will be accepted without the voting card.**

Musique et théâtre chinois

Autour de la Bibliothèque
Sino-Internationale de Genève (1932 – 1950)



Ethnomusicologie

hem

Genève
Neuchâtel



hemge.ch

Dim. 14 avr. 2024
17:00

Campus Arc 1, Auditorium 1
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel

Entrée libre

Hes·SO GENÈVE

messeiller

Printhouse

www.messeiller.ch

imprimer-éditer
c'est chez Messeiller!



impression offset et numérique
rapide • efficace • attrayant

Boostez votre
communication!
032 756 97 93
Place de la Fontaine 1
2034 Peseux

Editeur du Bulcom

BULCOM

Urgences et permanences

■ POLICE: 117

■ SERVICE DU FEU: 118

■ URGENCES VITALES ET AMBULANCE: 144

■ HÔPITAL POURTALES ET MATERNITÉ

Numéro principal: 032 713 30 00

■ HÔPITAL DE LA PROVIDENCE
Tél. 032 720 30 30

■ CENTRE D'URGENCE PSYCHIATRIQUE (CUP)

24 h/24, 7 j/7, tél. 032 755 15 15.

■ SERVICES DE GARDE

Médecin, médecin-dentiste, pharmacien, hotline pédiatrique 24 h/24, 7 j/7: tél. 0848 134 134.

■ PHARMACIE D'OFFICE

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20 h 30. Après 20 h 30, le numéro de service de garde 0848 134 134 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

■ NOMAD, MAINTIEN À DOMICILE

Vous avez besoin d'aide et de soins à domicile pour vous-même ou un proche? Vous cherchez des informations? Adressez-vous au service d'Accueil, Liaison et Orientation de Nomad (a.lo.nomad): tél. 032 886 88 88, les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h, samedi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30. Informations complémentaires sur www.nomad-ne.ch.

■ VITEOS SA

Electricité, eau et gaz, numéro général et urgences: tél. 0800 800 012.

■ GROUPE E

Electricité, numéro d'urgence: tél. 026 322 33 44.

Services religieux

Du ve 29 au di 31 mars 2024 (Pâques)

■ EREN - PAROISSE RÉFORMÉE DE NEUCHÂTEL

Collégiale: Ve 29, 10 h, culte de Vendredi Saint; Di 31, 6 h, culte Aube de Pâques, 10 h, culte de Pâques.

■ PAROISSE RÉFORMÉE DE LA CÔTE

Temple de Pesieux: Ve 29, 17 h, culte de Vendredi Saint, Parole et Musique.

Temple de Corcelles: Di 31, 10 h, culte de Pâques.

■ ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

Basilique Notre-Dame: Je 28, 20 h, Cène du Seigneur; Ve 29, 11 h Confessions, à 12 h Chemin de Croix, à 15 h Célébration de la Passion; Sa 30, 20 h 30 veillée pascale; Di 31, 10 h, messe.

Serrières, église Saint-Marc: Di 31, 10 h, messe.

La Coudre, église Saint-Norbert: Pas de messe.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: Pas de messe.

Messe en latin: Di 31, 17 h, Saint-Norbert.

Mission italienne: Pas de messe.

Mission portugaise: Di 31, 17 h, Basilique Notre-Dame, messe en portugais-français.

Notre-Dame de Compassion, à Pesieux: Di 31, 10 h, messe de Pâques.

■ ÉGLISE CATHOLIQUE CHRÉTIENNE

Eglise Saint-Pierre à La Chaux-de-Fonds (rue de la Chapelle 7): Ve 29, 10 h, liturgie du Vendredi Saint; Sa 30, 21 h, nuit de Pâques, eucharistie de la résurrection, agape; Di 31, 10 h, messe de Pâques à Neuchâtel.

Eglise Saint-Jean-Baptiste à Neuchâtel (rue Emer-de-Vattel): Ve 29, 10 h et sa 30, 21 h, Pâques à La Chaux-de-Fonds; Di 31, 10 h, messe solennelle de Pâques.

Bibliothèques et services

■ BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE

(Collège latin, Neuchâtel), *Lecture publique*, lu, me, ve 12 h-19 h, ma et je 10 h-19 h, sa 10 h-16 h; *fonds d'étude*, lu au ve 10 h-12 h. Fermée du ve 29 mars au lu 1^{er} avril. Tél. 032 717 73 20, bpun.unine.ch

■ BIBLIOTHÈQUE-LUDOTHÈQUE PESTALOZZI

(Faubourg du Lac 1, Neuchâtel), du ma au ve 13 h 30-17 h 30, sa 10 h-13 h. Fermée du ve 29 mars au lu 15 avril. Tél. 032 725 10 00. www.bibliotheque-pestalozzi.ch.

■ BIBLIOMONDE BIBLIOTHÈQUE INTERCULTURELLE ET MULTILINGUE

(Rue de la Treille 5, Neuchâtel), lu, me, je et ve 14 h-17 h, ma 9 h-11 h/14 h-17 h, sa 10 h-12 h. Fermée du ve 29 mars au lu 1^{er} avril. www.bibliomonde.ch.

■ BIBLIOTHÈQUE ADULTE PESEUX

(Rue du Temple 1A), ma 9 h-12 h, me et je 17 h-19 h. Fermée du ve 29 mars au ve 12 avril. Tél. 032 886 59 30.

■ BIBLIOTHÈQUE JEUNESSE PESEUX

(Collège des Coteaux, rue du Lac 3), lu 13 h 30-17 h, ma et je 14 h-17 h, me 8 h-10 h/13 h 30-17 h, ve 8 h-12 h. Fermée du ve 29 mars au ve 12 avril. Tél. 032 886 40 61.

■ COD - CENTRE ŒCUMÉNIQUE DE DOCUMENTATION

(Grand'Rue 5A, Pesieux), lu et me 14 h-17 h 30; ma, je et ve 9 h-11 h 30. Fermée du ve 29 mars au ve 12 avril. Tél. 032 724 52 80. www.cod-ne.ch.

■ BIBLIOTHÈQUE DE CORCELLES-CORMONDRECHE

(Avenue Soguel 27), lu 10 h-12 h/15 h/13 h-16 h, ma 15 h-17 h 30, me 14 h-17 h 30, je 15 h-17 h 30, ve 10 h-12 h 15. Fermée ve 29 mars et lu 1^{er} avril, horaire réduit du ma 2 au je 4 avril: 10 h-12 h/14 h-16 h, fermée du ve 5 au ve 12 avril. Tél. 032 886 53 18.

■ BIBLIOTBUS À VALANGIN

(Vieux Bourg, place de la Collégiale 7), une fois par mois, prochaine date: lu 22 avril de 17 h 30 à 18 h 35.

■ PISCINES DU NID-DU-CRÔ

Bassins intérieurs, horaire tout public lu au je 8 h-22 h, ve 8 h-19 h 30, sa 8 h-18 h 30, di 9 h-19 h. Piscines extérieures fermées jusqu'en mai. Tél. 032 717 85 00. www.lessports.ch/piscines.

■ PATINOIRES DU LITTORAL

Ouvertes au public. Tous les horaires sur www.lessports.ch/patinoires. Tél. 032 717 85 53

■ BOUTIQUE D'INFORMATION SOCIALE

(Rue Saint-Maurice 4, Neuchâtel), pour toutes questions à caractère social. Ouverture du lu au ve, 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h, ma 8 h 30-12 h et 13 h 30-16 h. Fermée ve 29 mars et lu 1^{er} avril, horaire réduit du ma 2 au ve 12 avril: fermeture quotidienne à 16 h. Tél. 032 717 74 10, e-mail: service.social.neuchatelville@ne.ch.

■ CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE - PLANNING FAMILIAL

(Rue Saint-Maurice 4, Neuchâtel), pour toutes questions relatives aux domaines de l'intime et des sexualités: contraception, VIH et infections sexuellement transmissibles, grossesse, ambivalence face à une grossesse, interruption de grossesse, diversités sexuelles, maltraitance et violences sexuelles. Permanence lu, ma, me 13 h-18 h, je 17 h-19 h et ve 14 h-18 h. Fermé du je 28 mars à 16 h au lu 1^{er} avril. Tél. 032 717 74 35, e-mail: sante.sexuelle.ne@ne.ch.

■ SEPOQUA, SERVICE DE LA POPULATION ET DES QUARTIERS

(rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Neuchâtel), lu et me 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h, ma 7 h 30-12 h et après-midi fermé, je 8 h 30-12 h et 13 h 30-18 h, ve 8 h 30-15 h. Tél. 032 717 72 60.

Au Sepoqua et dans les autres guichets d'accueil de la commune (*voir adresses et horaires ci-dessous*) vous pourrez enregistrer votre arrivée, départ, établir une pièce d'identité, renouveler un permis de séjour ou obtenir diverses attestations, apporter ou rechercher un objet trouvé ou perdu (1 semaine dans les guichets puis centralisés dans celui de Neuchâtel), obtenir des cartes journalières CFF, des bons de réduction Transn, une carte de résident-e, une carte de préparation pour certains parkings, obtenir des sacs NEVA pour familles avec enfants de moins de 3 ans, s'enregistrer au guichet unique, annoncer et enregistrer son chien, acheter divers produits de la ville (verres, bouteilles à eau), ou encore obtenir un support pour les assemblées citoyennes.

■ GUICHET D'ACCUEIL DE CORCELLES-CORMONDRECHE

(Rue de la Croix 7), ma et je 9 h-12 h/13 h 30-16 h 30. Tél. 032 886 53 00.

■ GUICHET D'ACCUEIL DE PESEUX

(Rue Ernest-Roulet 2), lu et me 9 h-12 h et 13 h 30-16 h 30. Tél. 032 886 59 00.

■ GUICHET D'ACCUEIL DE VALANGIN

(Bourg 11), ma 13 h 30-16 h 30, ve 9 h-12 h. Tél. 032 857 21 21.

■ ÉTAT CIVIL

(Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Neuchâtel), pour enregistrer tout changement d'état civil, statut personnel et familial, noms, droits de cité cantonal et communal, ainsi que sa nationalité. Ouverture lu au ve 8 h 30-12 h, sauf ma dès 7 h 30, l'après-midi sur rendez-vous. Tél. 032 717 72 10 e-mail: ec.vdn@ne.ch.

■ SERVICE DE LA PROTECTION ET DE LA SÉCURITÉ

Pour toute question ou demande d'autorisation (stationnement, établissements publics, vente ou stand sur le domaine public), rendez-vous sur www.neuchatelville.ch/securite ou www.neuchatelville.ch/manifestations.

Fêtes de Pâques

Les bureaux de l'administration communale seront fermés vendredi 29 mars et lundi 1^{er} avril pour les fêtes de Pâques.

N+ ne paraît pas durant les vacances scolaires. Retrouvez la prochaine édition mercredi 17 avril et, d'ici là, l'actualité de la ville sur notre site internet, www.neuchatelville.ch ou sur nos réseaux sociaux, [@neuchatelville](https://twitter.com/neuchatelville).

La rédaction vous souhaite de joyeuses Pâques.

N+ IMPRESSUM

Editeur: Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Responsable: Françoise Kuenzi, cheffe du Service de la communication

Rédaction: Aline Botteron, Anne Kybourg et Emmanuel Gehrig

Illustration: David Marchon, Bernard Python, Lucas Vuittel **Secrétariat:**

Thierry Guillod **Contact:** Tél. 032 717 77 09 **E-mail:** journal.neuchatel@ne.ch

Internet: www.neuchatelville.ch ou www.issuu.com/villedeneuchatel

Mise en page: impactmedias **Impression et publicité:** Messeiller Lakeside

Printhouse, Neuchâtel · Tél. 032 725 12 96 · E-mail: journal@messeiller.ch

Tirage: 30'000 exemplaires.

En tant que journal officiel, N+ est distribué dans les boîtes aux lettres et cases postales de tous les ménages et entreprises de la commune de Neuchâtel, même sur celles qui ont un autocollant «Pas de publicité».

Vous ne l'avez pas reçu? Veuillez en informer le Bureau d'adresses de Neuchâtel SA, par le biais de l'adresse électronique distribution@ban.ch ou par téléphone au 032 753 51 60. Vous pouvez aussi le consulter ou le télécharger sur www.neuchatelville.ch/medias. Merci de votre collaboration!



EN IMAGES À TRAVERS LA COMMUNE

Vivre ensemble

Le 21 avril, puis vraisemblablement le 12 mai, les électrices et électeurs de la commune de Neuchâtel choisiront leurs nouvelles autorités pour la législature 2024-2028. L'actuelle, qui a démarré le 1^{er} janvier 2021 et se terminera en juin, restera dans toutes les mémoires, puisqu'elle a vu naître et rayonner notre nouvelle commune fusionnée, forte de 45'000 habitant-e-s. Une commune pleine de vie et de dynamisme, remplie d'occasions de se rencontrer et de rire ensemble, à l'image de ces cinq rendez-vous illustrés !

1. Le Buskers Festival s'invite à Pesoux: en avant la musique!
2. Brocante de Valangin: la foule au cœur du bourg.
3. Le festival des sports à Neuchâtel: bougez, c'est l'été!
4. A La Fête des vendanges, il pleut des confettis...
5. Fête des voisins à Corcelles: une soirée en mode heure bleue...

PHOTOS: ARCHIVES

